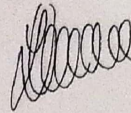


**ARCHITECTUR'AL**  
ARPIN Lydia - Architecte dplg  
Chef Lieu - 73640 Sainte Foy Tarentaise  
Mobil 06 12 95 35 47 - Fax 04 79 06 95 76  
e-mail : [lydia\\_arpin@hotmail.com](mailto:lydia_arpin@hotmail.com)  
N° national Ordre des Architectes : 71761



Accordé le :  
18 FEV. 2021

25 SEP. 2020

PC 07315020 M 1035

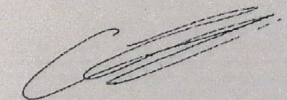
DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CONSTRUCTION de 2 CHALETS d'HABITATION  
comprenant chacun 2 appartements



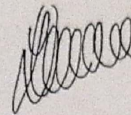
25 SEP. 2020

Les Coches Dessus - Commune de LA PLAGNE TARENTEISE

Demandeurs : Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX



**ARCHITECTUR'AL**  
ARPIN Lydia - Architecte dplg  
Chef Lieu - 73040 Sainte Foy Tarentaise  
Mobil 06 12 86 36 47 - Fax 04 78 08 95 76  
e-mail : larpin\_archi@hotmail.com  
N° national Ordre des Architectes : 71761



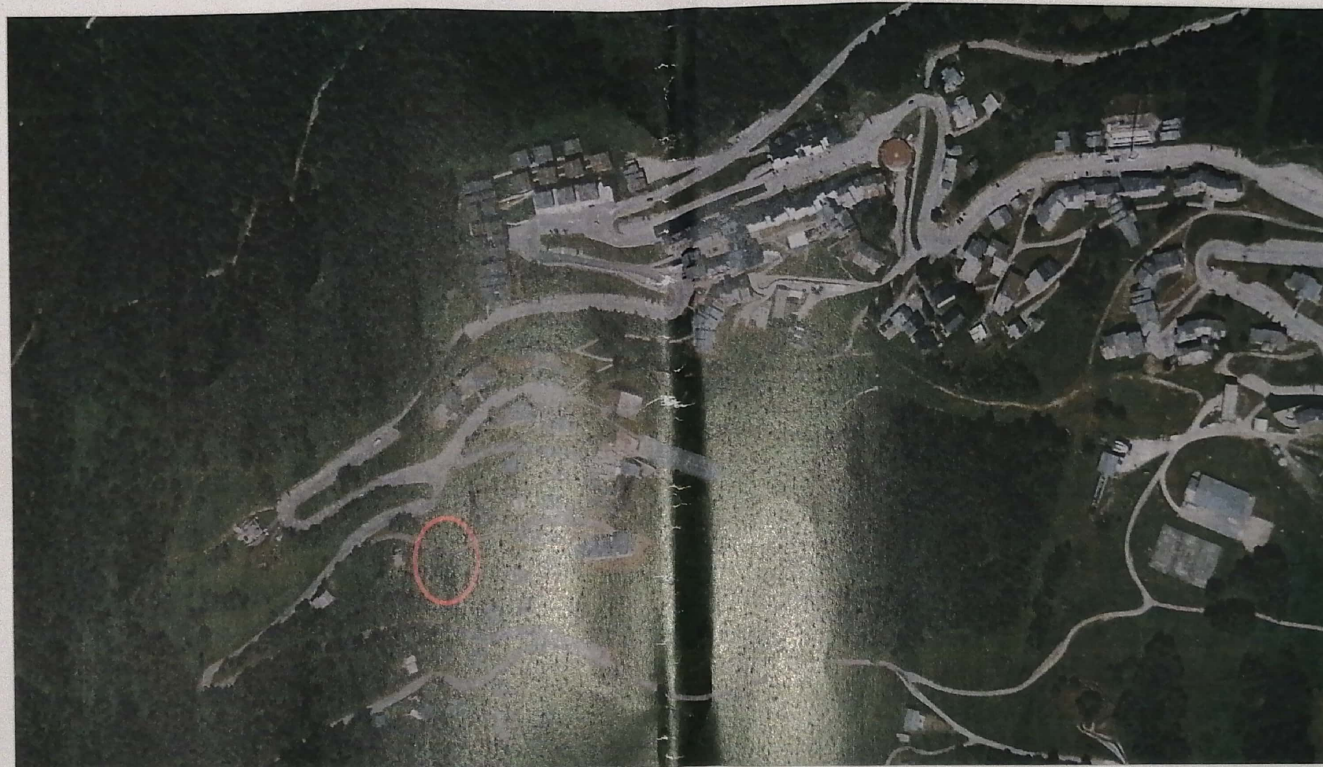
10 NOV. 2020  
PC 07315020 M 1035

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE - PC07315020MI035 : PIÈCES COMPLÉMENTAIRES du 12/10/20

Accordé le :

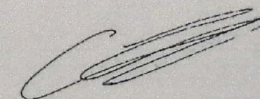
18 FEV. 2021

## CONSTRUCTION de 2 CHALETS d'HABITATION comprenant chacun 2 appartements



Les Coches Dessus - Commune de LA PLAGNE TARENTOISE

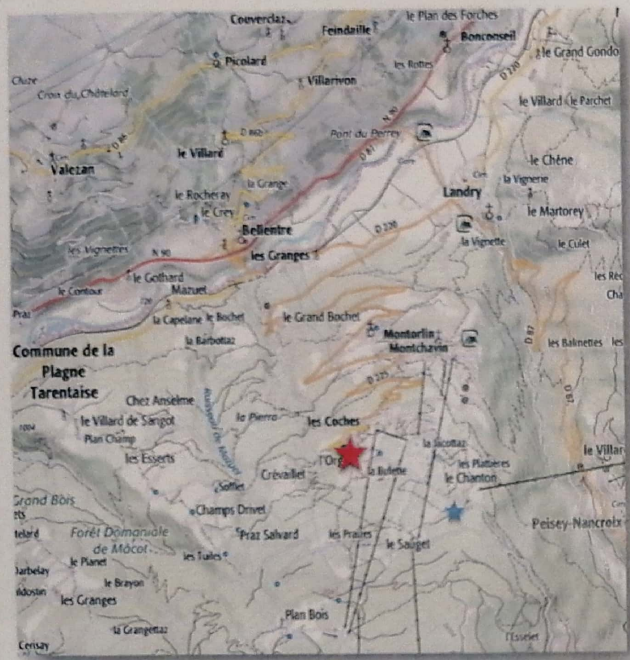
Demandeurs : Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX



Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 SITUATION - PC 1

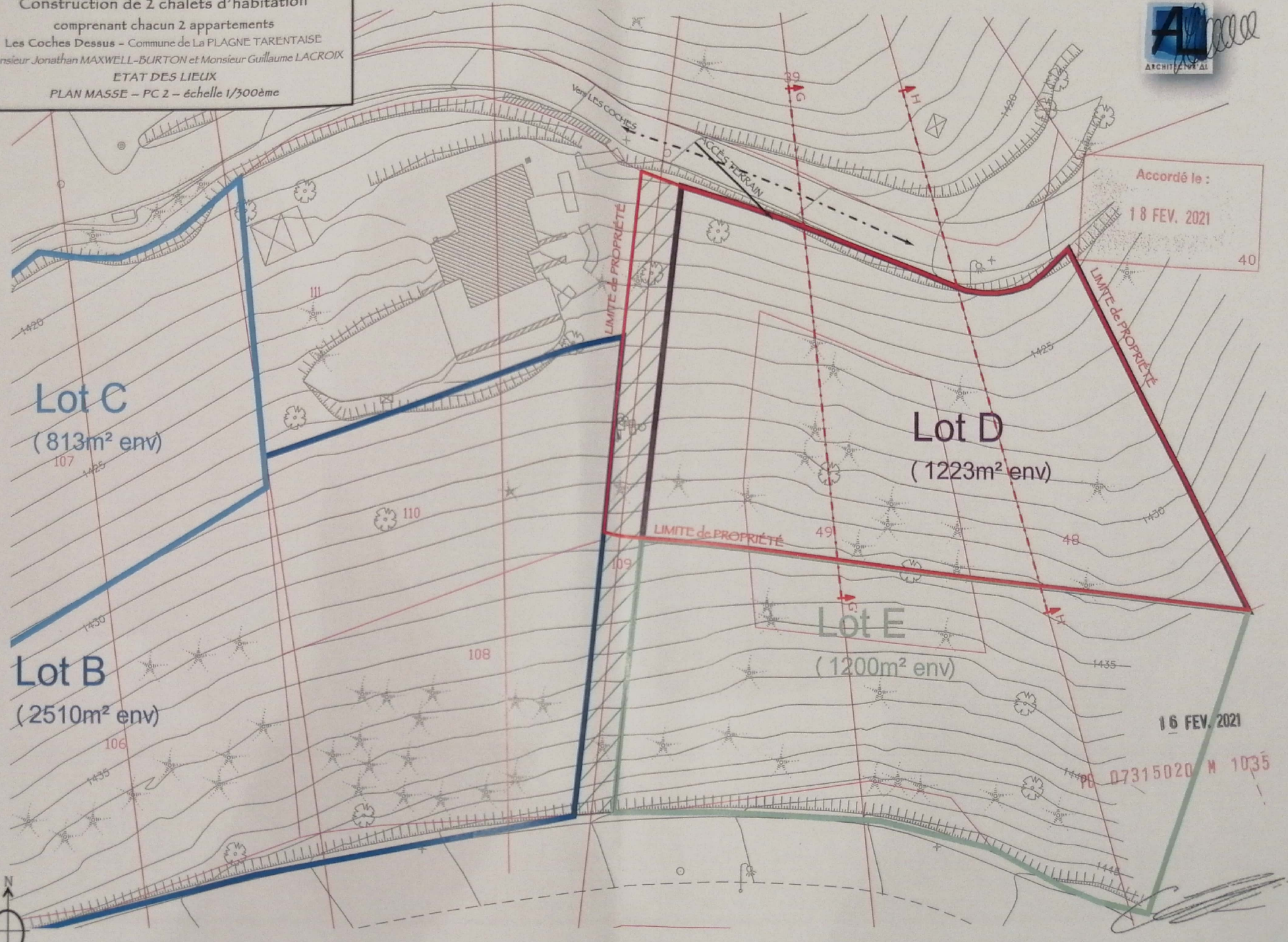
Plan de Cadastre - échelle 1/1000ème

Carte IGN



*Guillaume Lacroix*

Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
ETAT DES LIEUX  
PLAN MASSE - PC 2 - échelle 1/300ème



Accordé le :  
18 FEV. 2021  
40

16 FEV. 2021  
07315020 M 1035

Construction de 2 chalets d'habitation

comprenant chacun 2 appartements

Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE

Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX

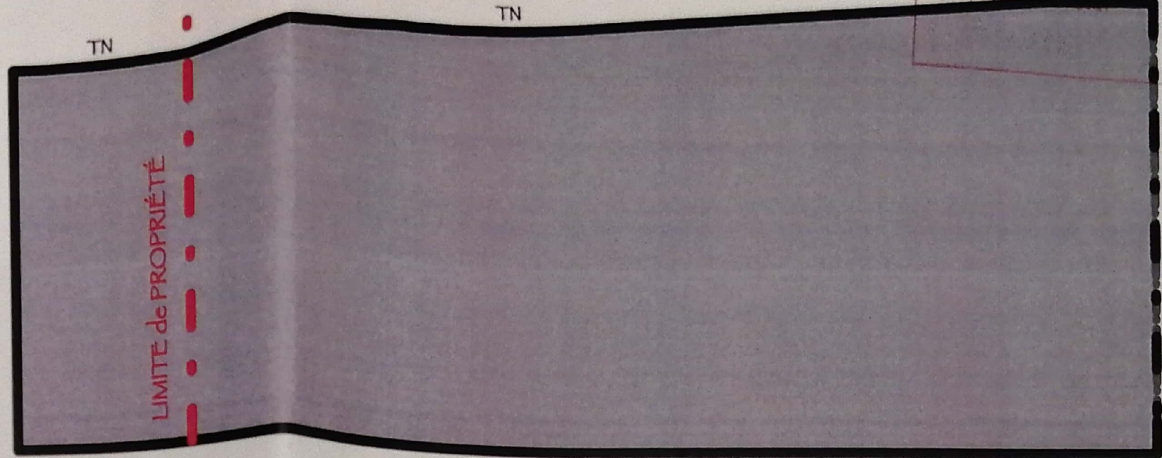
ETAT DES LIEUX et PROJET

COUPE de TERRAIN AA' - PC 3 - échelle 1/100ème

Accordé le :

18 FEV 2021

TN

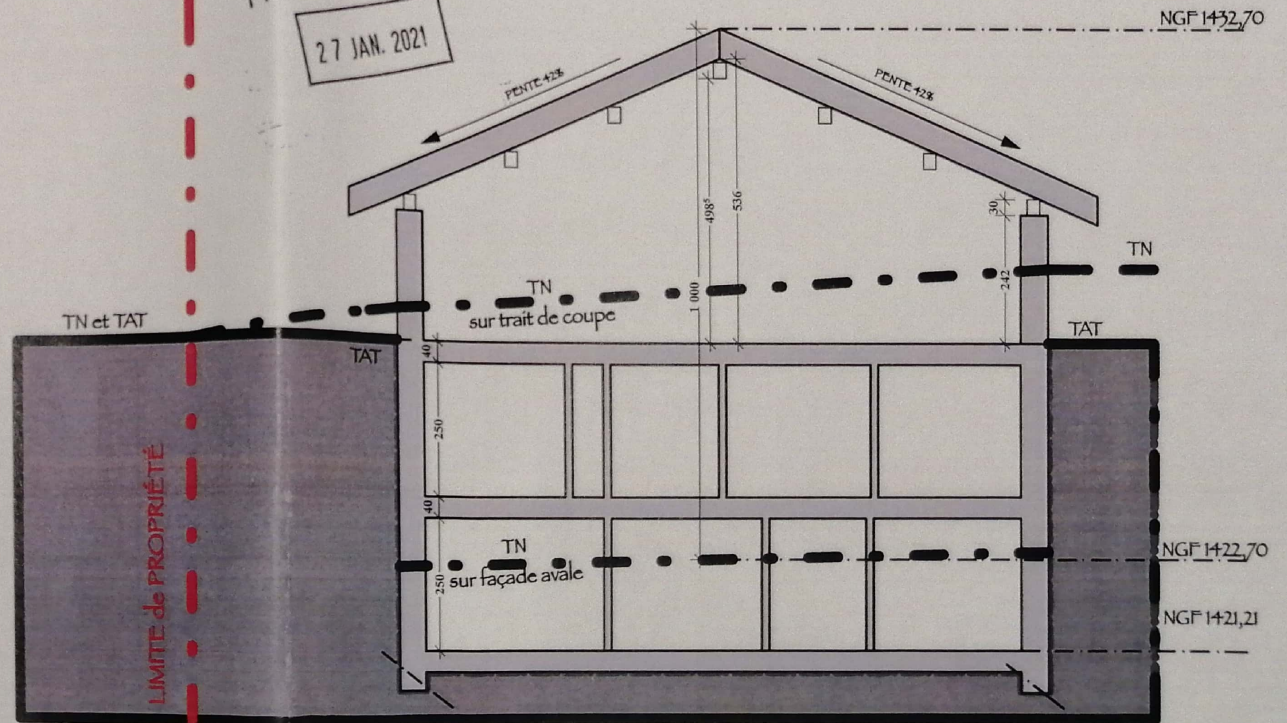


ETAT DES LIEUX

PC 07315020M1035

Pièce complémentaire

27 JAN. 2021

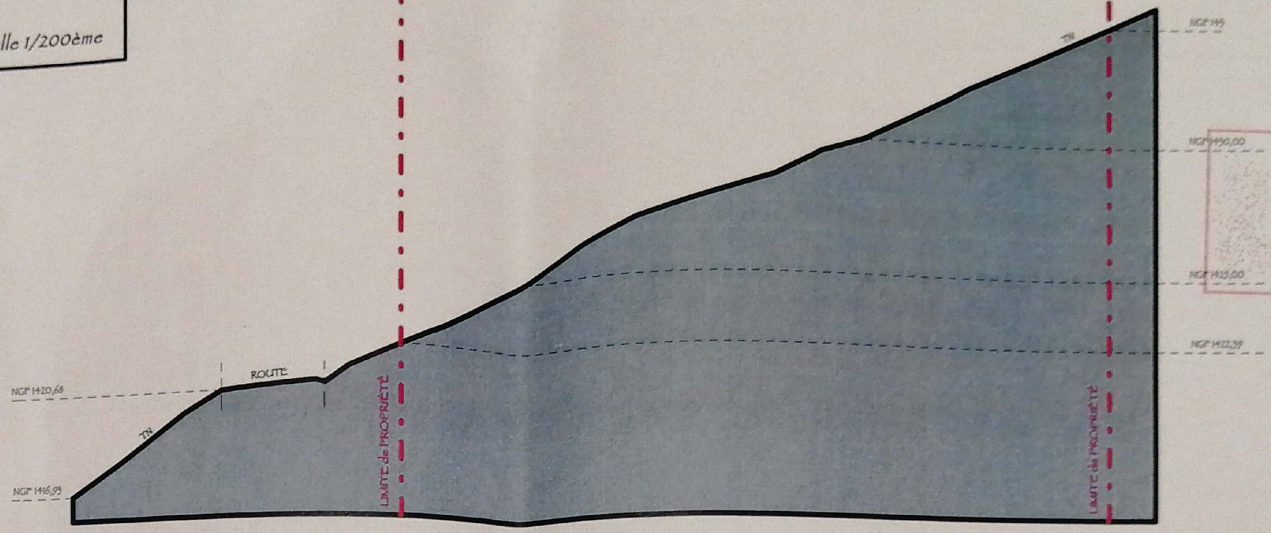


PROJET



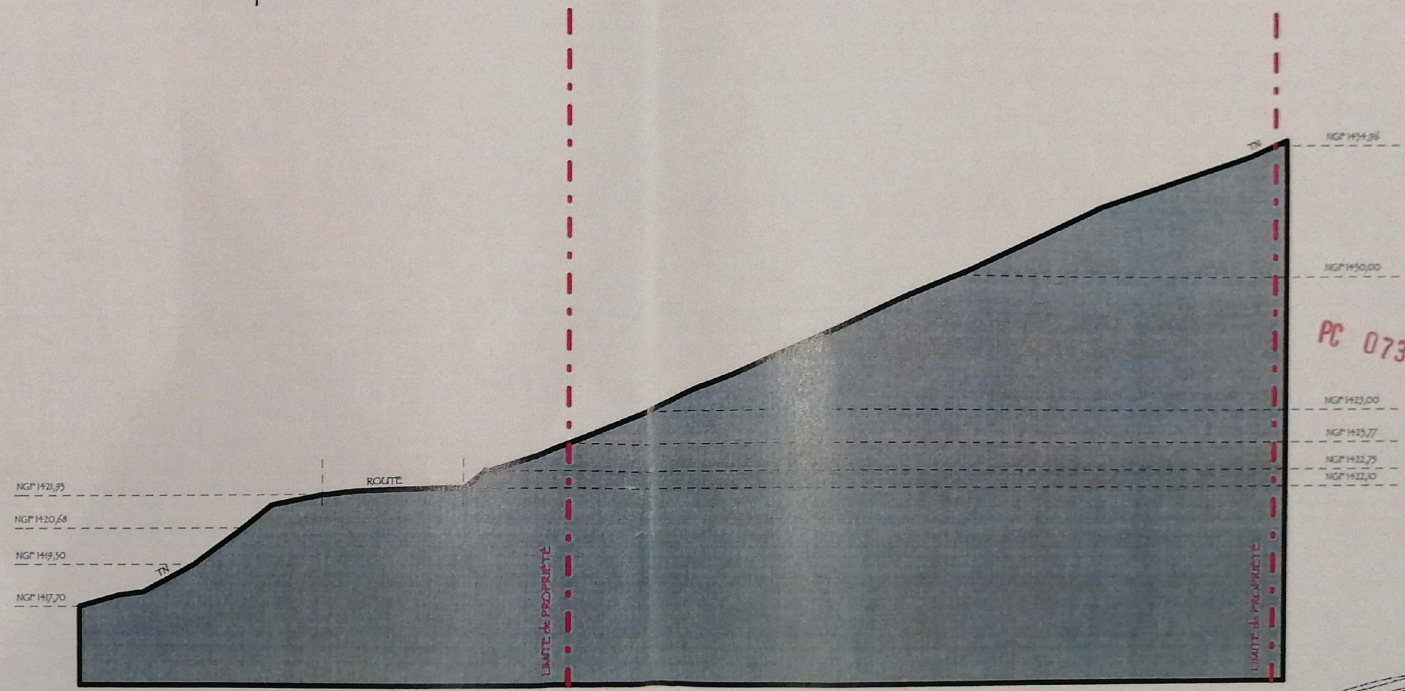
ARCHITECTURE AL

Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 ETAT DES LIEUX  
 COUPES de TERRAIN GG' et HH' - PC 3 - échelle 1/200ème




Coupe GG'

Accordé le :  
 18 FEV. 2021

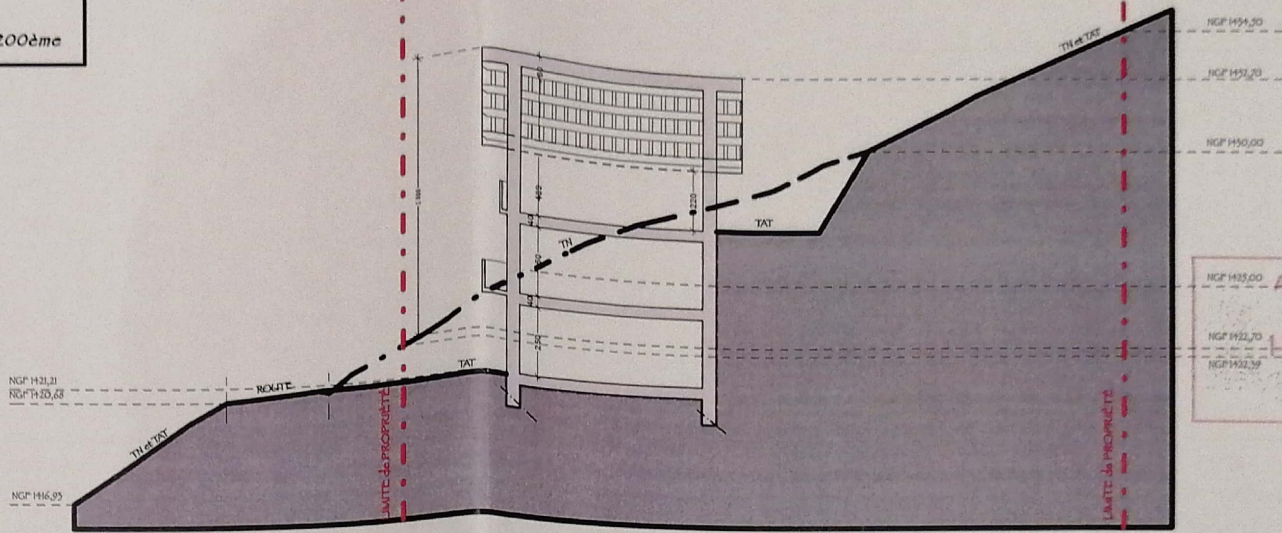


Coupe HH'

25 SEP. 2020  
 PC 07315020 N 1035

*[Handwritten signature]*  


Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTOISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET  
 COUPES de TERRAIN GG' et HH' - PC 3 - échelle 1/200ème



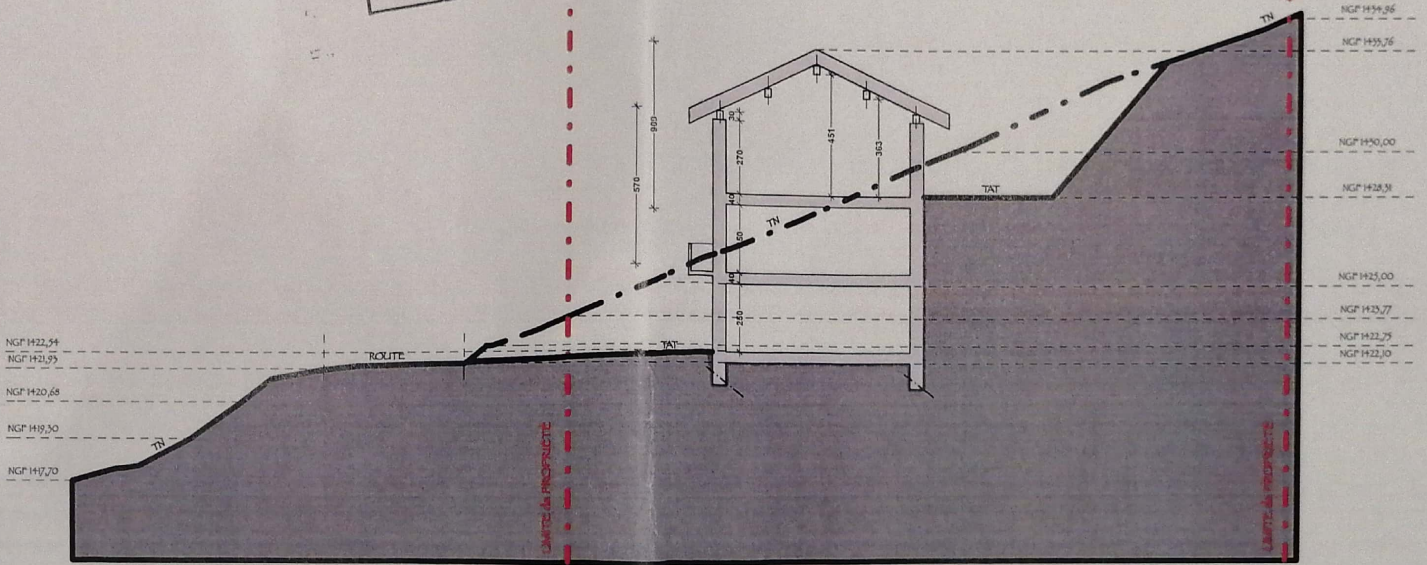
Coupe GG'

Accordé le :  
 18 FEV. 2021

Pièce complémentaire

27 JAN. 2021

PC 07315020M1035



Coupe HH'

*[Handwritten signature]*



Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEAISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
NOTICE EXPLICATIVE - PC 4



## 1/ PRESENTATION DU DOSSIER :

Nom et prénom du demandeur : Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX

Situation du terrain : Les coches dessus - commune de La PLAGNE TARENTEAISE

Objet de la demande : Ce projet consiste à construire 2 chalets d'habitation, situé aux Coches Dessus, sur la commune de La Plagne Tarentaise. Les chalets s'organisent de manière similaire :  
- un soubassement accueillant un appartement type F2 avec une entrée indépendante, un garage comprenant 1 place de stationnement et un espace d'entrée pour l'accès à l'appartement au niveau 1 et 2.  
- un premier niveau dit « niveau de nuit », comprenant 4 chambres  
- un deuxième niveau dit « niveau de jour », composé des pièces à vivre (salon - séjour - cuisine)

Le parti architectural propose les volumes en respectant le rapport de pleins et de vides soigneusement organisés en galeries, en parties vitrées ou en avancées en structure bois.  
La toiture à deux pans ouvre le Chalet A en façade nord et sud et le Chalet B en façade est et ouest offrant une vue sur la vallée et un ensoleillement optimal. Les ouvertures seront créées afin d'avoir un apport de lumière généreux dans l'ensemble des habitations. La répartition et le traitement des ouvertures révèlent une volonté plus contemporaine afin de privilégier la lumière dans les pièces à vivre, mélangés à un traitement beaucoup plus traditionnel avec des ouvertures plus petites. Ces ouvertures gardent des tailles homogènes sur l'ensemble des façades respectant ainsi le rapport avec ce lieu. Les matériaux utilisés seront des matériaux traditionnels type bardage bois (essence pin douglas ou mélèze), enduit à la chaux, terrasse et balcons bois travaillés à l'ancienne.

Le stationnement aérien s'effectuera de part et d'autre des chalets ainsi qu'en parallèle de ceux-ci, ils seront installés en dehors des voies publiques et facilement accessibles (traitement en revêtement facile d'entretien été comme hiver - de type enrobé ou tout venant compacté) - L'accès aux places de stationnement s'effectuera directement de la voie publique avec une très légère pente permettant la gestion des eaux de ruissellement.  
Le terrain est d'ores et déjà desservi par les réseaux, les raccordements aux réseaux EU - Eau Potable - Electricité et Telecom, s'effectueront en concertation avec les services concernés.  
Les EP seront traitées par des cuves de récupération d'eaux pluviales (2 cuves de 3 000 litres) et le rejet s'effectuera par un système d'arrosage automatique pour une infiltration contrôlée dans le sol.

Accordé le :

18 FEV. 2021

0 NOV. 2020

PC 07315020 M 1035

## 2/ DESCRIPTION DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT EXISTANT

### Morphologie :

- Taille du terrain : 1223 m<sup>2</sup> (réf : plan topographique lot D) - section AB - partie de division des parcelles n°49 et n°48
- Dimensions : cf plan masse - pente moyenne 52%
- Accès : depuis la Route des Bauches vers l'impasse de la costa d'amuon
- Orientation : Pignon principal du chalet A est orienté dans l'axe Nord / Sud et Pignon principal du chalet A est orienté dans l'axe Est / Ouest
- Particularités : Terrain nu

### Les autres constructions à proximité :

Mixité maisons individuelles : R+1+C - Chalets collectifs de type montagne du R+2+C au R+4+C

### Volume et couleurs des constructions les plus proches :

Grosses Maisons, construites sur des volumes identiques ou plus importantes, composées de 3 ou 4 niveaux et d'une toiture à deux pans ; traitement des façades parement pierre ou enduit, parement bois et menuiseries bois. Orientation des balcons principalement nord pour les chalets touristiques et multi expositions pour les autres.

### Végétation existante sur le terrain et présence d'ensemble de végétation significatif à proximité :

végétation basse, prés et boisé de versant nord

## 3/ JUSTIFICATIF DES DISPOSITIONS PREVUES POUR ASSURER L'INSERTION DANS LE PAYSAGE DE LA CONSTRUCTION, DE SES ACCES ET DE SES ABORDS

### Construction : Choix des volumes et des couleurs par rapport aux constructions voisines :

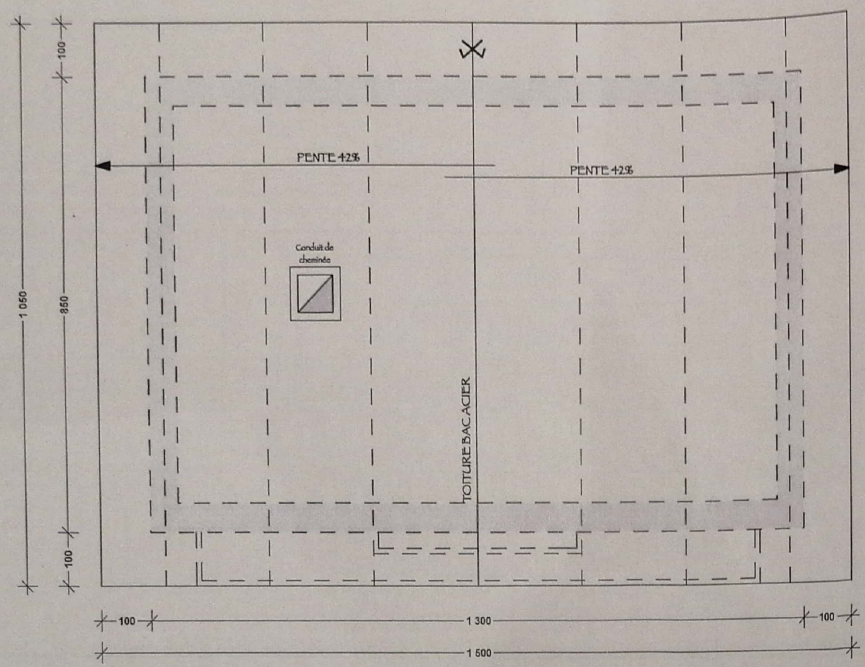
Les volumes, les matériaux, ainsi que les couleurs seront en harmonie avec les matériaux utilisés dans le hameau ; toiture à 2 pans d'une pente de 42% en bac acier de couleur grise ; enduit chaux dit « à pierres vues » gris clair ; parement bois et menuiseries bois essence mélèze ou pin douglas ; les garde-corps seront réalisés en fer forgé ou en bois essence mélèze ou pin douglas



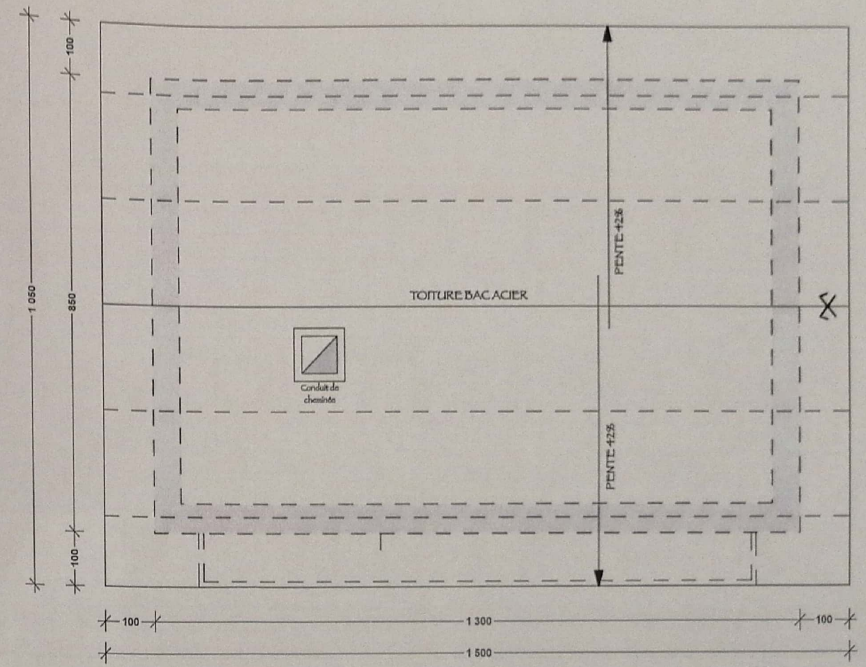
Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEAISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET  
 PLANS TOITURE - PC 5 - échelle 1/100ème



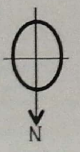
25 SEP. 2020  
 PC 07315020 M 1035  
 Accordé le :  
 18 FEV. 2021



CHALET A



CHALET B



*[Handwritten signature]*

Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET - CHALET A et CHALET B  
 FAÇADE NORD - PC 5 - échelle 1/100ème



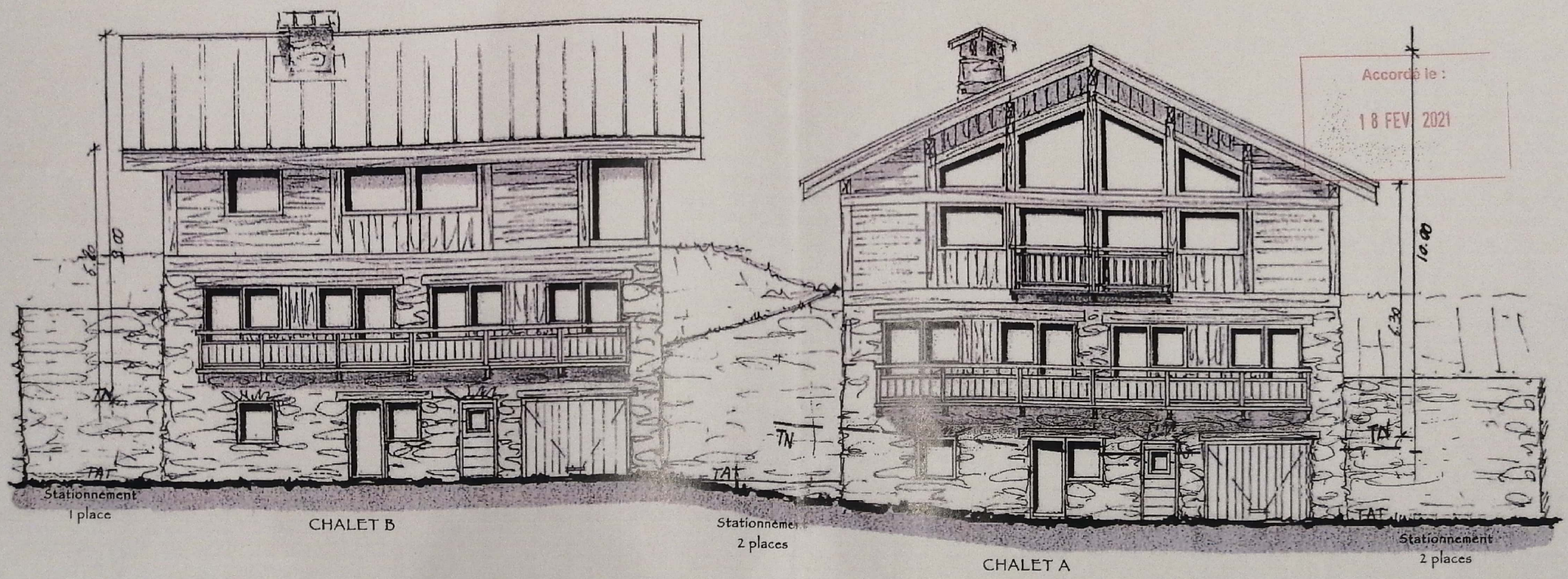
*Handwritten signature*

Pièce complémentaire

27 JAN. 2021

PC 07315020M1035

Accordé le :  
 18 FEV 2021



Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET - CHALET A  
 FAÇADES - PC 5 - échelle 1/100ème

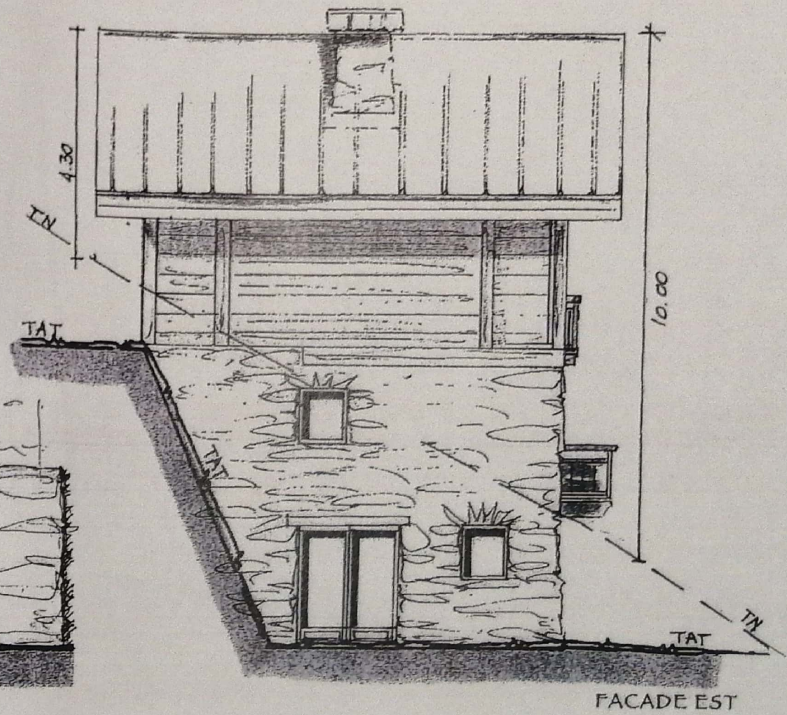
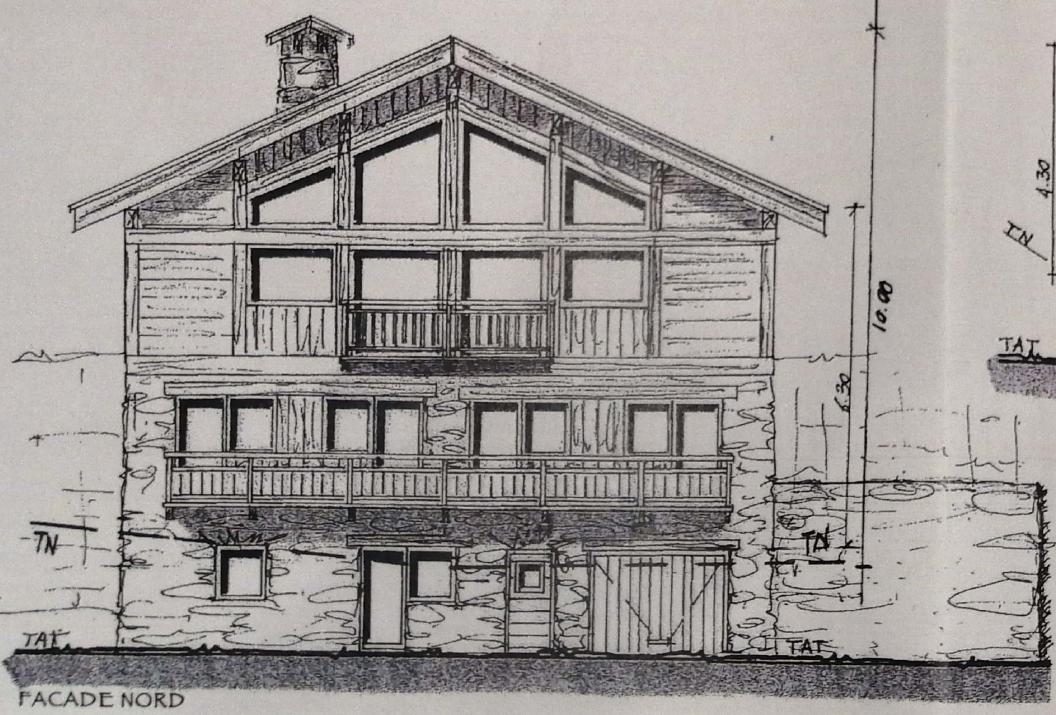
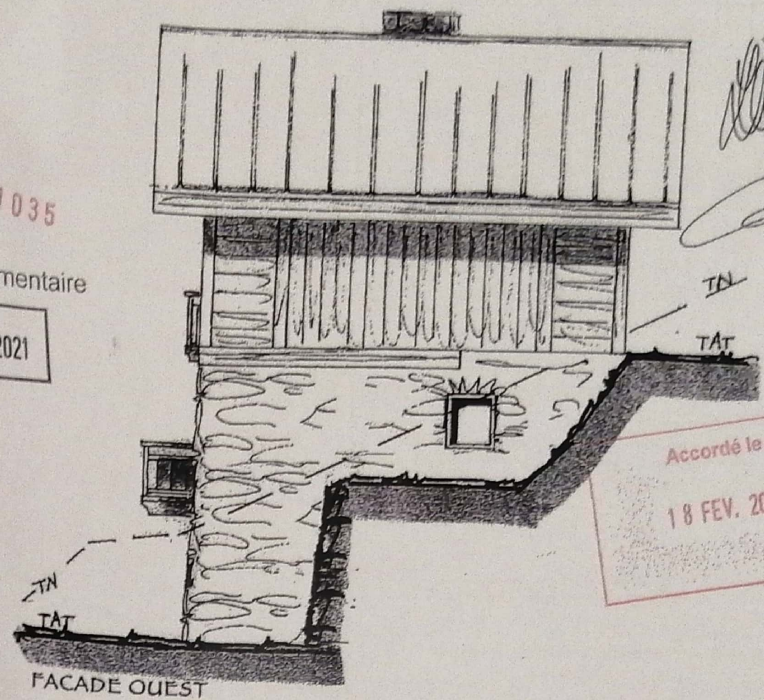
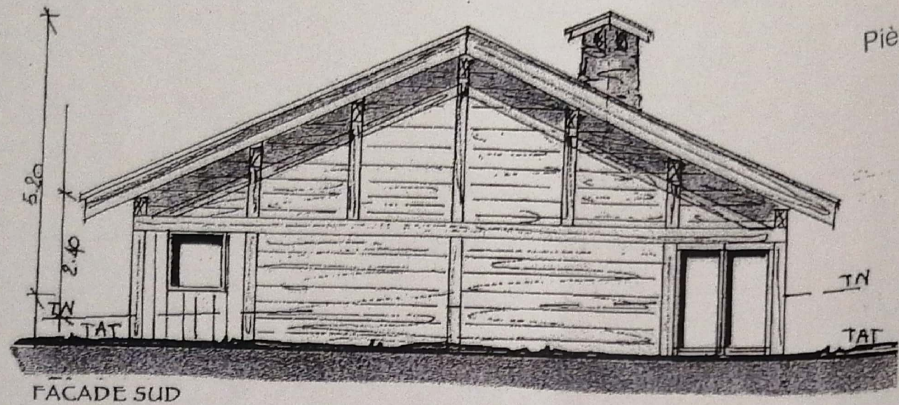


PC 07315020M1035

Pièce complémentaire

27 JAN. 2021

Accordé le :  
 18 FEV. 2021





**Construction de 2 chalets d'habitation**  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET  
 PLAN MASSE - PC 2 - échelle 1/300ème

**Les Réseaux :**  
 Les raccordements aux réseaux EU - Eau Potable -  
 Electricité et Telecom, s'effectueront en concertation avec les  
 services concernés.  
 Les EP seront traitées par cuve de récupération et le rejet  
 s'effectuera par un système d'arrosage automatique pour  
 une infiltration contrôlée dans le sol.

**Hauteur maximale /t au TN :**  
 Chalet A : 10,00m  
 Chalet B : 7,70m

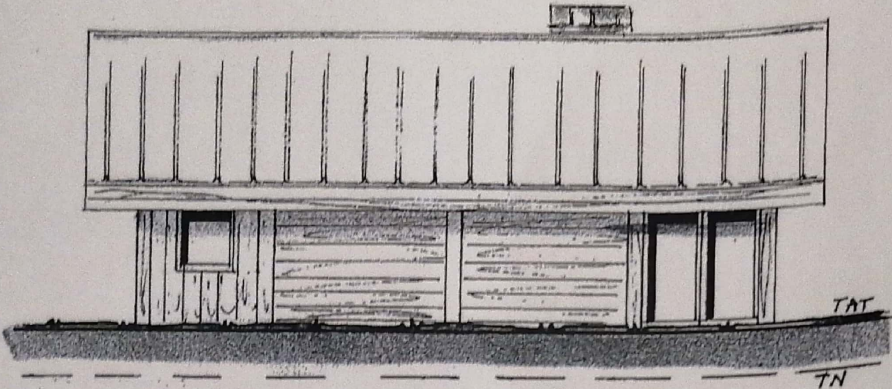
**Stationnement :**  
 10 places de stationnement seront disponibles :  
 2 places de stationnement couvertes seront créées dans  
 les garages des chalets (1 dans le chalet A et 1 dans le chalet B)  
 8 places de stationnement aériennes installées en dehors des  
 voies publiques et facilement accessibles



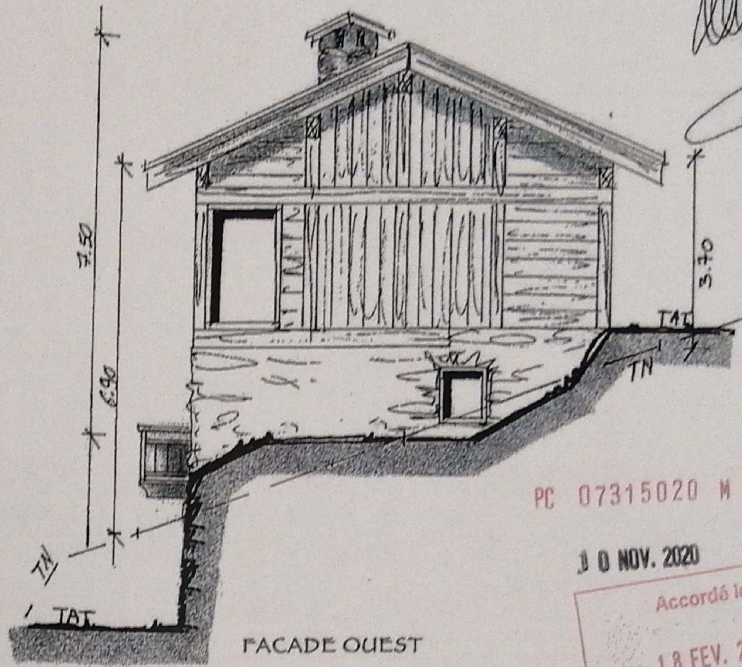
Accordé le :  
 18 FEV. 2021  
 40

16 FEV. 2021  
 PC 07315020 M-1035

Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET - CHALET B  
 FAÇADES - PC 5 - échelle 1/100ème



FACADE SUD

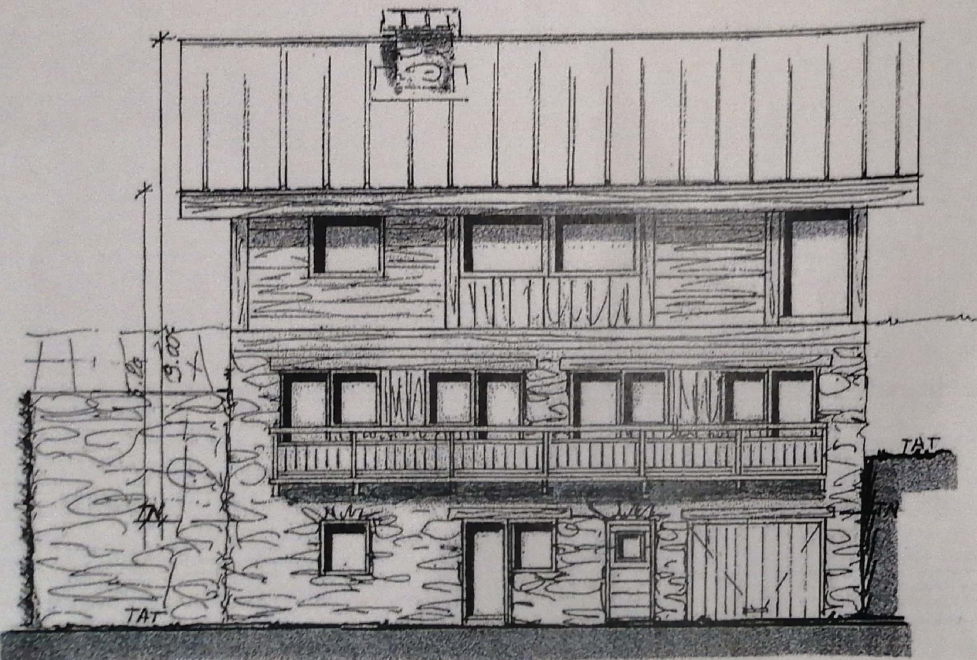


FACADE OUEST

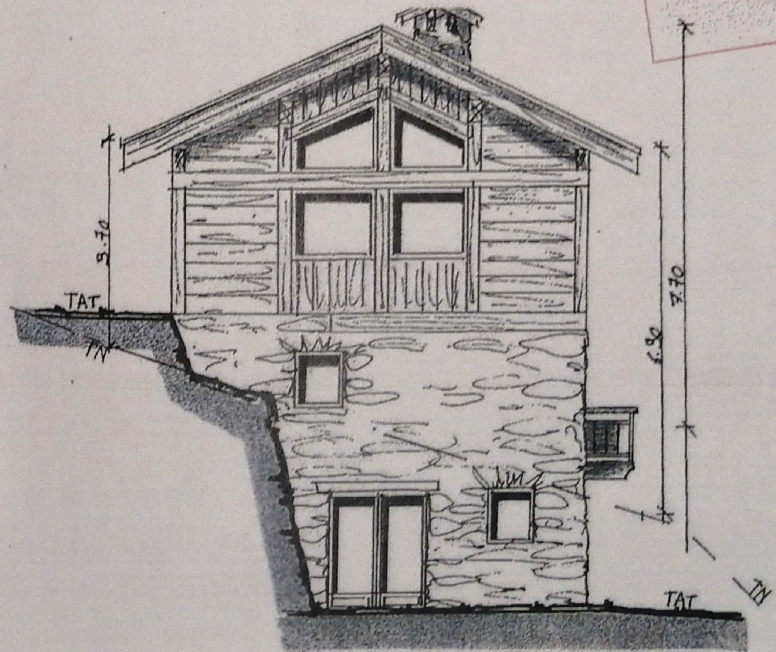
PC 07315020 M 1035

J 0 NOV. 2020

Accordé le :  
 18 FEV. 2021



FACADE NORD



FACADE EST

Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENNAISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
PROJET  
INSERTION PAYSAGÈRE - PC 6



Mélèze étuvé



Parement pierre dit « à pierre vue »

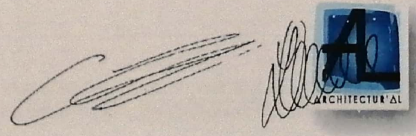


PROJET



ETAT DES LIEUX  
Accordé le  
18 FEV. 2021

PC 07315020 M 1035  
25 SEP. 2020



Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
ETAT DES LIEUX  
ENVIRONNEMENT PROCHE et LOINTAIN - PC 7 et PC 8

25 SEP. 2020

PC 07315020 M 1035

Accordé le :  
18 FEV. 2021



VUE 1



VUE 2



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTAISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 ANNEXE 1 - PLAN DES RÉSEAUX



PC 07315020 M 1035

25 SEP. 2020

Accordé le  
 18 FEV. 2021

- tronçon ENEDIS
  - - - - - cable basse tension
  - - - - - cable haute tension
  - o candélabre
  - réseau éclairage public
  - canalisation eau potable
  - - - - - branchement eau potable
- ouvrage eau potable
  - regard
  - canalisation assainissement
- ouvrage assainissement
  - regard
  - canalisation eau pluviale
- ouvrage
  - grille
- constructions
  - bâti dur
  - ▨ bâti léger
- Parcelles
  - Parcelle
  - parcelle communale



0 100  
 1 : 2116

© 2018



Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
ANNEXE 2 - GESTION DES DÉCHETS

25 SEP. 2020

PC 07315020 M 1035



SITUATION DES CONTENEURS EXISTANTS

Capacité suffisante pour le projet (cf avis favorable du service Environnement / Gestion des déchets / Déchèterie de la communauté de communes des versants d'Aime) accordé le : 18 FEV. 2021



Construction de 2 chalets d'habitation  
comprenant chacun 2 appartements  
Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTOISE  
Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
ANNEXE 3 - AVIS SERVICE ENVIRONNEMENT



Bonjour Monsieur CHENAL,

Je reviens vers vous suite à notre échange téléphonique concernant les conteneurs semi-enterrés.

Nous avons été retenus par la Mairie de la Plagne Tarentaise pour l'exécution d'un projet touristique, situé dans la station des Coches, en réponse à l'appel à projet "PROJET TOURISTIQUE COCHES OBSERVATOIRE HAUT".

<https://www.laplagne-tarentaise.fr/economie-emploi/marches-publics/appele-a-candidature-coches-observatoire-haut-bail-a-construction/#>

**Appel à candidature – Coches  
observatoire haut -Bail à  
Construction – La Plagne  
Tarentaise**

Appel à candidature – Coches Dessus; Appel à candidature – Epicerie – Bar Bellentre; Appel à candidature – Coches observatoire haut -Bail à Construction

[www.laplagne-tarentaise.fr](http://www.laplagne-tarentaise.fr)

Nous allons construire et exploiter deux chalets indépendants à vocation touristique avec une capacité de 14 lits commerciaux par chalet soit un total de 28 lits ainsi qu'une capacité d'hébergement pour le « staff » allant de 4 à 8 personnes.

Veuillez trouver en pièce jointe notre Business Plan complet détaillant notre projet. Si la pièce jointe est trop volumineuse, vous la recevrez via « We Transfer » indépendamment du présent mail.

Suite à de récents échanges tenus avec la Commune de La Plagne Tarentaise nous cherchons à définir si notre projet nécessite ou non l'implantation de conteneurs semi enterrés à proximité immédiate des deux chalets. L'appel d'offre était ouvert à des projets de taille variable, mais notre projet est de petite envergure. En effet, nous exploitons uniquement un lot sur les 5 lots disponibles.

Vous trouverez également en pièce jointe l'implantation proposée des deux biens. Actuellement il existe un regroupement de conteneurs semi-enterrés à l'embranchement de la route d'accès du lotissement (à environ 200m de l'implantation des chalets).

**From:** Cyril CHENAL <environnement@versantsdaime.fr>

**Sent:** 07 September 2020 09:44

**To:** 'Johnnie Burton' <johnnie.burton1@hotmail.com>

**Subject:** RE: Demande conteneurs semi-entérés PROJET TOURISTIQUE COCHES OBSERVATOIRE HAUT

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous confirme qu'étant donné la position de vos chalets vos clients utiliseront la grappe de conteneurs semi-enterrés situées en contre bas. Cette grappe qui dessert le quartier de l'observatoire dispose de la capacité suffisante pour recevoir les déchets de vos chalets. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir dans votre projet des conteneurs semi-enterrés.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.



Cyril CHENAL - Environnement/Collecte des Déchets/Déchetteries  
04 79 55 46 86 - 06 25 70 74 76 - environnement@versantsdaime.fr

[www.versantsdaime.fr](http://www.versantsdaime.fr)

1002, avenue de Tarentaise - BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE Cedex  
Tél : 04 79 55 40 27 - Fax : 04 79 55 46 88 - contact@versantsdaime.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement merci de n'imprimer ce mail que si nécessaire

Accordé le :  
18 FEV. 2021

PC 07315020 M 1035  
25 SEP. 2020

# Construction de 2 chalets d'habitation

comprenant chacun 2 appartements

Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX

ANNEXE 4 - DÉLIBÉRATION D'ATTRIBUTION DU LOT D



la Plagne Tarentaise

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE	L'an deux mille vingt Le 01 septembre à 19h00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents :
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, CHARRIERE Christiane, COURTOIS Michel, DE MISCAULT Isabelle, DUSSUCHAL Marion, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHE Xavier, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michèle
Date de convocation : 26/08/2020	Excusés : FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à Pierre OUGIER), GENTIL Isabelle (pouvoir à Jean Luc BOCH), PELLICIER Guy (pouvoir à Richard BROCHE), VALENTIN Benoit (pouvoir à Patricia BERARD) Absents : CRESSEND Christelle,
Date d'affichage : 08/09/2020	Formant la majorité des membres en exercice Mme Marion DUSSUCHAL est élue secrétaire de séance

Délibération n°2020-219

Objet : **Projet d'hébergements touristiques – Les Coches « Observatoire Haut » - Attribution de l'appel à candidatures**

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2020-077 du 10 février 2020 relative au lancement de l'appel à projets en vue de mettre à disposition un ou plusieurs tenements fonciers de terrains situés aux Coches – parcelles 038 AB 48p, 49p, 102p, 103p, 105p, 106p, 107p, 108p, 109p, 110p.

La zone a été découpée en 5 lots afin de permettre aux opérateurs de se positionner sur un ou plusieurs lots et ainsi adapter leur projet en prenant en compte les exigences du programme

Cette mise à disposition devant prendre la forme d'un bail à construction, implique pour les candidats de proposer un prix de location annuel sur une durée fixée de 50 ou 99 ans du bien correspondant à sa valeur vénale à la date de remise des offres.

Deux dossiers en réponse à cet appel à projets ont été reçus en mairie et ont été examinés selon les critères définis dans le programme et règlement de consultation en prenant notamment en compte la destination touristique, le mode de gestion proposé (favorisant la commercialisation à long terme du bâtiment), la qualité architecturale, la prise en compte de l'environnement et de la performance énergétique.

Une candidature a été retenue par la commission d'urbanisme : celle de messieurs MAXWELL-BURTON Jonathan et LACROIX Guillaume (SARL L&G IMMOBILIER), pour un projet sur le lot D.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération n°2020-077 du 10 février 2020,  
Vu le programme et le règlement de la consultation de l'appel à projets,  
Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 27/07/2020,

Accordé le :

18 FEV. 2021

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE la décision de la commission d'urbanisme du 27 juillet 2020 de retenir la candidature des messieurs MAXWELL-BURTON Jonathan et LACROIX Guillaume (SARL L&G IMMOBILIER) pour l'appel à projet « Coches Observatoire Haut » sur le lot D,
- AUTORISE lesdits candidats retenus à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme qui seraient liées à leur projet.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

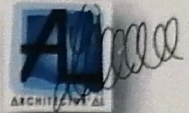


25 SEP. 2020

PC: 07315020 M 1035

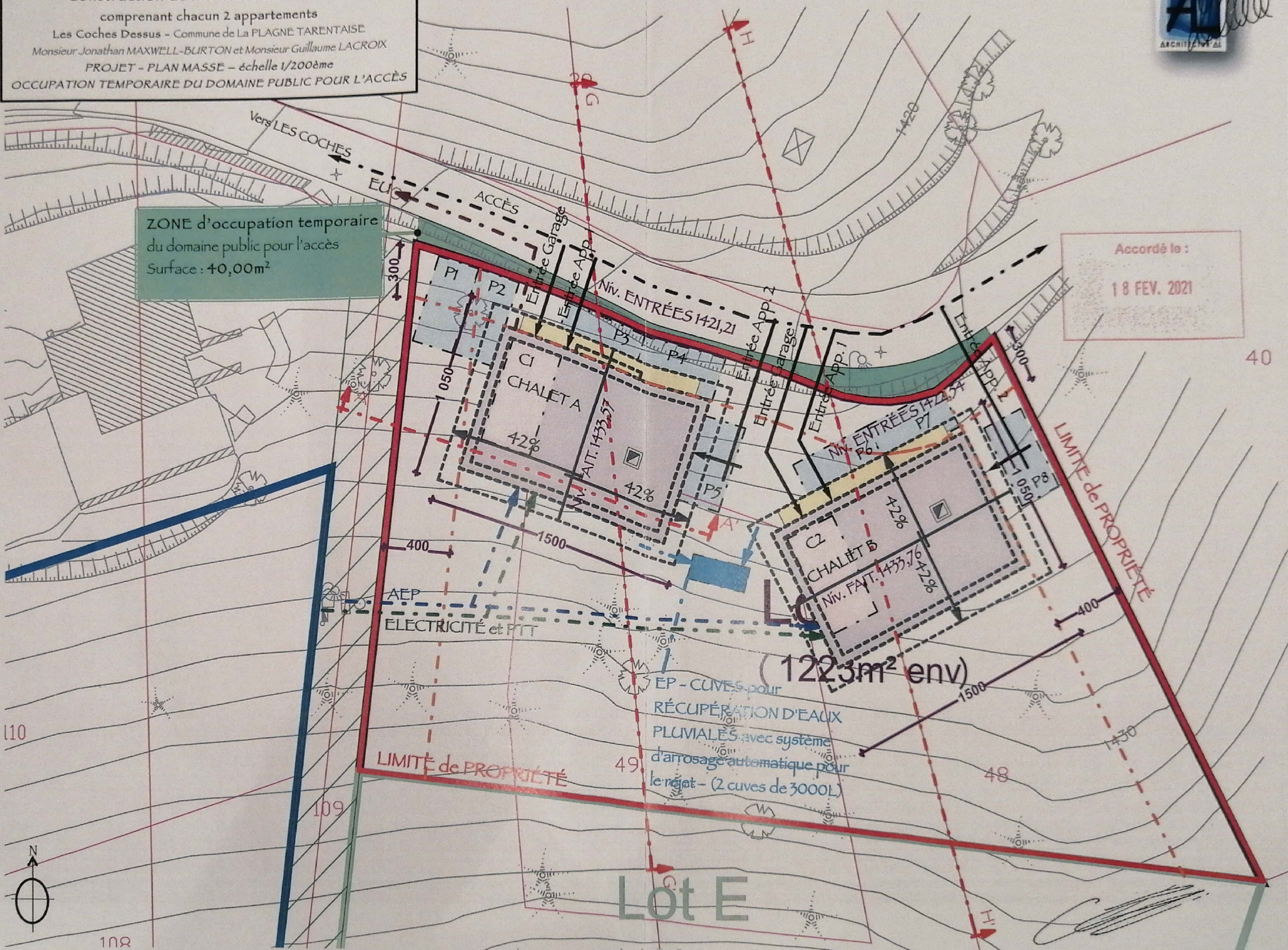
Construction de 2 chalets d'habitation  
 comprenant chacun 2 appartements  
 Les Coches Dessus - Commune de La PLAGNE TARENTEISE  
 Monsieur Jonathan MAXWELL-BURTON et Monsieur Guillaume LACROIX  
 PROJET - PLAN MASSE - échelle 1/200ème  
 OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ACCÈS

10 NOV. 2020



ZONE d'occupation temporaire  
 du domaine public pour l'accès  
 Surface : 40,00m<sup>2</sup>

Accordé le :  
 18 FEV. 2021



40

l10

109

108

Lot E

49

48

1430

LIMITE de PROPRIÉTÉ

LIMITE de PROPRIÉTÉ

(1223m<sup>2</sup> env)

AEP  
 ELECTRICITÉ et FTT

Niv. ENTRÉES 1421,21

Niv. ENTRÉES 1420,51

CHALET A

CHALET B

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%

42%